

Mieux répondre aux attentes de la collectivité

A moyen terme et à périmètre constant, les relations avec les entreprises et les particuliers, autres piliers constitutifs du socle national de nos activités risquent de connaître une réduction sensible de leurs effectifs.

La montée en puissance d'applications structurantes va en effet se traduire par d'importants gains de productivité :

- projets «entreprises», avec ASCOT (-50 à 60 eatp), ABIL (- 130) et GERICO (-30),
- projets «particuliers», avec SUREN2 et surtout la mise en place , à terme, d'un Outil d'Aide au Traitement pour l'élaboration de solutions financières (impact estimé à 10% des effectifs affectés au surendettement).

Pourtant, nos missions d'intérêt général dans ces deux domaines font l'objet de sollicitations croissantes. Ces fortes attentes ainsi que les premiers enseignements de la crise actuelle, justifient, plus que jamais, un renforcement de notre action en matière économique et sociale.

Consolider notre présence de place (« Métier 10 »)

Dans le contexte actuel, cette consolidation implique que les outils précieux dont nous disposons (enquêtes de conjoncture, bases de données sur les entreprises, outils de diagnostic...) soient **davantage mis au service des décideurs économiques et administratifs.**

C'est pourquoi nous revendiquons, outre un maillage fin des territoires économiques (cf. notre publication du 21 octobre) une **plus grande implication de la Banque dans plusieurs dispositifs structurants.**

Tout d'abord dans les **dispositifs de « ré-industrialisation des bassins d'emplois »** (contrats de site, mesures de revitalisation prévues au titre de la loi de cohésion sociale du 18 janvier 2005) **et de suivi des entreprises en difficulté.** Du fait de la dégradation sensible de la conjoncture, ces procédures vont être fortement sollicitées, qu'il s'agisse de celles existantes (Codefi...) ou de la distribution de prêts aux PME et aux grandes entreprises dans le cadre des financements accordés par la Société française de refinancement de l'économie.

Ensuite, dans les **dispositifs d'évaluation des performances.** Notre offre d'expertise doit notamment être intensifiée **au stade de l'attribution des aides publiques** (à la création d'entreprises, d'emplois, ou à l'innovation...) **comme à celui de leur utilisation.** Dans cet esprit, nous proposons de généraliser les conventions conclues avec les départements et les régions, sur le modèle des coopérations mises en place dans le Loir-et-Cher et en Bretagne.

Enfin, la Banque doit **participer plus activement à la politique d'aménagement du territoire** (renforcement de notre coopération avec la Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité du Territoire -DIACT) **ainsi qu'au fonctionnement des pôles de compétitivité.** Créés en 2004 pour stimuler l'économie et renforcer la compétitivité des entreprises françaises, il en existe 71, répartis sur tout le territoire et recouvrant parfois plusieurs régions. Il s'agit d'un dispositif national (politique d'état) comprenant une enveloppe financière et qui devrait s'appuyer tant sur notre connaissance approfondie des entreprises, des filières et des territoires, que sur nos outils de diagnostic (Géode, Aysel...).



Améliorer les services rendus aux particuliers dans la sphère financière (« Métier 11 »)

Directement ou indirectement, de nombreux services de la Banque sont déjà impliqués dans ce domaine qui relève des missions que nous assumons au titre de la cohésion sociale : secrétariats des commissions de surendettement, fichiers d'intérêt général (FICP ...), Infobanque, médiation bancaire, Secrétariat Général de la Commission Bancaire (SGCB)...

Le rôle déterminant des prêts consentis sans discernement à des ménages « pauvres » dans le déclenchement de l'actuelle crise financière démontre la nécessité de renforcer, là encore, notre action, notamment dans les deux domaines suivants :

- Améliorer l'efficacité technique et sociale du dispositif du surendettement et de rétablissement personnel.

Pour ce faire, nous demandons à la Banque de s'impliquer activement dans la mise en œuvre tant des **propositions du récent rapport Guinchard** (en particulier la proposition N°33 relative aux transferts de charges du juge vers la commission de surendettement) que du **projet d'avis du Conseil Economique et Social** du 17 octobre 2007 sur le surendettement (« *amélioration de l'écoute et de l'information des surendettés, importance du maillage territorial par les BAI, nécessité d'une moralisation de certaines pratique financières...* »).

La Banque doit également exercer son pouvoir d'influence auprès des pouvoirs publics en vue de la **création d'un Observatoire du surendettement et d'un fichier positif** : la mise en place de ces deux outils, déjà préconisés par le rapport Canivet (2005), permettrait d'accroître l'efficacité du baromètre du surendettement et du FICP, s'agissant de la prévention du surendettement, plus nécessaire que jamais dans la conjoncture présente.

- Etendre notre rôle dans le domaine de la médiation bancaire et de la protection des clients des banques.

Dans le prolongement des travaux du Comité de la **Médiation Bancaire**, les évolutions législatives en cours vont **élargir le champ d'exercice de cette activité** : celle-ci ne concernera plus seulement les différends liés au fonctionnement du compte courant, aux ventes groupées et aux ventes avec prime, mais aussi les contentieux concernant le crédit et l'épargne. Bien évidemment, nous attendons de la Banque qu'elle assume ces nouvelles responsabilités.

L'octroi irresponsable et massif de crédits à des ménages financièrement fragiles a fait ressortir toute **l'importance des dispositifs d'information et de protection des particuliers vis-à-vis des Banques et des intermédiaires financiers**. Forte de son rôle actuel et des attentes de la collectivité nationale, la Banque, y compris à travers les contrôles du SGCB, doit donc s'impliquer plus encore dans ces domaines.

Nos propositions ne se limitent pas à l'évolution de nos activités et de notre implantation territoriale. Elles concernent aussi les voies et les moyens d'une organisation plus performante. Ce sera l'objet de notre prochaine publication.



**Pour vous informer
Pour nous joindre**

Connectez-vous sur notre site Internet

<http://www.snabf.org>